

Déclaration du Caucus des Femmes Africaines à la 54^{ème} Session de la Commission sur le Statut de la Femme
MARS 2010

Nous représentantes de diverses organisations de la Société Civile Africaine réunies au Forum Mondial pour la Revue de Beijing 15 ans après et représentantes des voix des millions de femmes et jeunes filles africaines

Après avoir eu des consultations avec les membres de la Commission sur le Statut de la Femme Mondiale des ONG sur les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la Déclaration de Beijing et la Plate Forme d'Action de Beijing en Afrique,

Après avoir examiné la situation de la femme et de la jeune africaine contenu dans notre Rapport Alternatif Régionaux et réseaux

Reconnaissant que le processus d'adoption de Beijing 15 ans après à un moment de grandes transformations et défis pour les femmes et la réalisation des droits humains, politiques, sociaux, économiques et culturels

Considérant que bien que la mise en œuvre de la PFA de Beijing au cours des 15 dernières années a utilisé des ressources considérables, nous constatons que les progrès sont restés minimes, lents et fragmentés et n'a pas abouti à des changements fondamentaux dans la vie de la majorité des femmes africaines

C'est pourquoi nous lançons un appel pressant aux dirigeants africains, aux partenaires au développement afin de prioriser

1 Veiller à la ratification sans réserves, au plus vite, des instruments clés des droits des humains qui garantissent les droits des femmes et des filles, particulièrement le CEDEF et son Protocole Facultatif, le Protocole de Maputo de l'Union Africaine sur les droits des femmes, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et de la Charte Africaine de la démocratie et les résolutions 1325, 1820, 1888, et 1889 du Conseil de Sécurité de l'ONU

2- Veiller à ce que les politiques et programmes visant à promouvoir l'égalité hommes - femmes dans le leadership et la prise de décisions soient mis en œuvre et que les femmes sont suffisamment impliquées dans les systèmes, les structures et les Institutions de prises de décisions

3- S'assurer que les structures en place pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes s'accroissent et ont des ressources adéquates en matière d'indication de l'engagement, notamment à l'avantage des femmes

4 Accroître le soutien à l'autonomisation économique des femmes africaines comme stratégie pour éradiquer la pauvreté

5 - Prendre des mesures pour éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles, avec une attention particulière aux pratiques culturelles et religieuses néfastes, aux violences pendant les conflits et la situation post conflits et au trafic humain

Nous faisons appel aux dirigeants africains pour saisir l'occasion de la Décennie de la Femme Africaine 2010-2020 pour prendre l'initiative de réduire d'une façon significative les écarts dans l'application de la PFA en particulier dans les 3 dernières années de la Décennie

JE VOUS REMERCIE